FICHE REPÈRES DU RSU 2023

Collectivités et établissements publics relevant du CST du CDG 81 par strate de population 500 à 1999 habitants

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

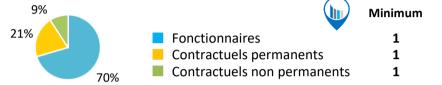
TAUX DE RETOUR

67%

- > 80 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 120 recensées
- > 686 agents recensés dans ces collectivités dont 483 fonctionnaires, 141 contractuels permanents et 62 contractuels non permanents

Effectifs

70% des agents sont fonctionnaires



Précisions emplois non permanents

Maximum

20

9

7

- ⇒ 0,6 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ► 14,18 % des contractuels permanents en CDI

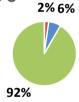
 ⇒ 6,4 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

● 66% d'agents relevant de la filière technique

				Nb moyen par
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	26,3%	24,8%	26,0%	2,2
Technique	65,2%	66,7%	65,5%	5,3
Culturelle	0,4%	0,7%	0,5%	1,0
Sociale	6,8%	0,7%	5,4%	1,4
Police municipale	0,2%	0,0%	0,2%	1,0
Animation	1,0%	7,1%	2,4%	1,5
Total	100%	100%	100%	9

92% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif

moven

6

3

2

Nb de coll

concernées

78

64

44

Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C



0,2 0,5 7,2

- ► Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 72% Hommes
 - Femmes

Fonctionnaires	30%	70%
Contractuels	20%	80%
Ensemble	28%	72%

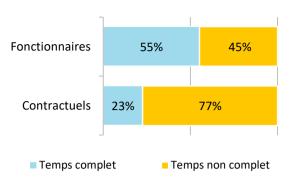
 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 58% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	58%
Adjoints administratifs	19%
Agents de maîtrise	5%
Rédacteurs	5%
ASEM	4%

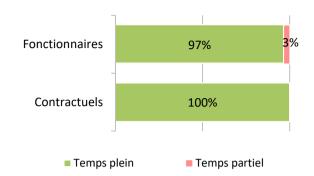
Fiche "Repères" du RSU 1/7

Temps de travail des agents permanents

55% des fonctionnaires à temps complet contre 23% des contractuels



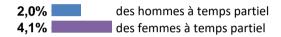
3% des fonctionnaires à temps partiel contre aucun contractuel



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	64%	Culturelle	100%
Technique	45%	Sociale	100%
Administrative	40%	Technique	81%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

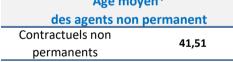


Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

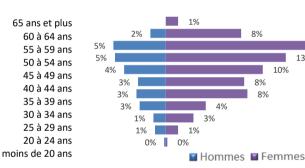
En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents			
Fonctionnaires	49,07		
Contractuels	43,82		
permanents	45,62		
Ensemble des	47,88		
permanents	47,00		
Âge moyen*			





Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

15%

13%

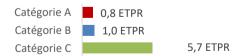
Equivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 7,4 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 5,3 fonctionnaires
- > 1,3 contractuel permanent
- > 0,7 contractuel non permanent

ETPR permanents moyens par catégorie



Positions particulières

0% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité

0_0_0_ 09% 0% 0%

Fiche "Repères" du RSU 2/7

Mouvements

 En 2023, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 14,7%

Fonctionnaires	Contractuels permanents		
5,4%	48,7%		
Emplois moyens permanents rémunérés			

Effectif physique théorique	Effectif physique au
au 31/12/2022	31/12/2023

7,8 agents 7,8 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023			
Fonctionnaires 3 -3,0%			
Contractuels	7	10,2%	
Ensemble	7	-0,3%	

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	54%
Départ à la retraite	13%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	11%
Mutation (changement de collectivité)	9%
Démission	5%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	36%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	34%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	10%
Voie de mutation	7%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	6%
that a set of Section 1	

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

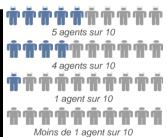
- Concours et examens professionnels
 En moyenne, 1,6% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année
- Aucune rupture conventionnelle actée en 2023
- Avancements et promotions
 Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Avancements d'échelon

Avancements de grade

Promotions

1,45% des agents concernés



Sanctions disciplinaires

▶ 4% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2023.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	2	-
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	-	1

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

33%

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral 33%

Fiche "Repères" du RSU 3/7

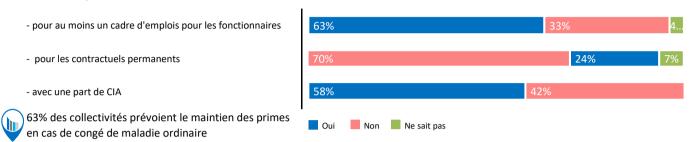
Budget et rémunérations



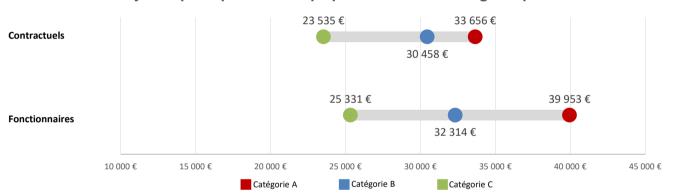
Les charges de personnel représentent 43,5 % des dépenses de fonctionnement



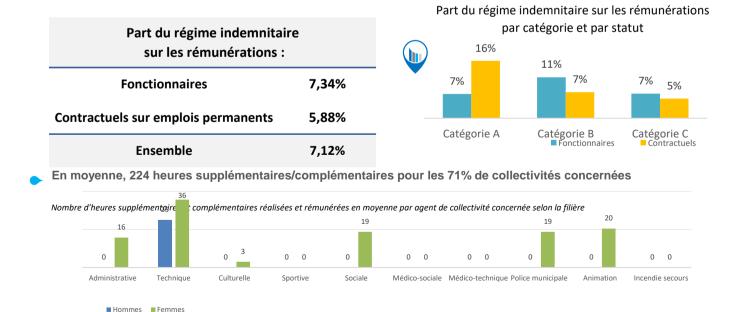
Mise en place du RIFSEEP



Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 7,12 %



51% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 4/7

En moyenne, 10,6 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 8,8 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,91%	2,40%	2,79%	0,99%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	4,06%	2,88%	3,79%	0,99%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global	-	- 1	-	
toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,25%	3,42%	4,06%	0,99%

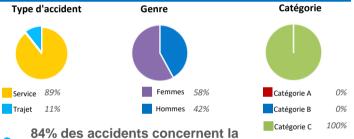
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 24,64 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

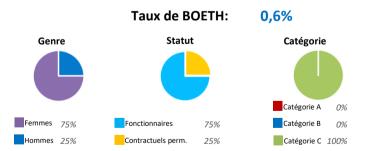
- 23% des collectivités concernées par des accidents de travail
 - > 3 accidents du travail pour 100 agents
 - > En moyenne, 115 jours d'absence consécutifs par accident du travail



filière technique

Handicap

5% des collectivités ont au moins un agent **BOETH**



1,0 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)
Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de 2 060 € sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien Ω£ dans l'emploi des travailleurs handicapés

Prévention et risques professionnels

7 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 1 243 € Nombre moyen de formations :

Oui Non Ne sait pas En cours Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une

visite médicale spontanée 3,6% des femmes

2,9% des hommes

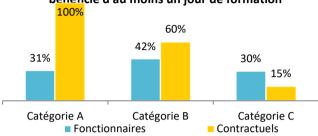
Fiche "Repères" du RSU 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2023, 28% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

25% des femmes et 34% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

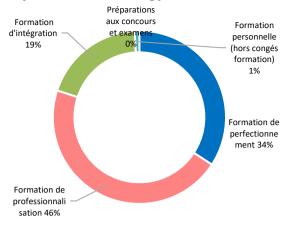


Le budget médian consacré à la formation est de 1 692 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	81%
Autres organismes	15%
Frais de déplacement	2%
Coût de la formation des apprentis	1%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	81%
Autres organismes	13%
Collectivité	4%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	3%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

 28% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

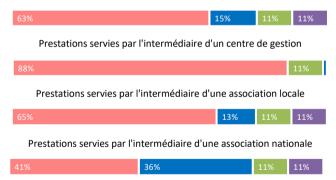
70% 28%

Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance	
Montant moyen annuel par	214 €	229 €	_
<u>bénéficiaire</u>			-
En cou	rs Ou	ii Non Ne	sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Relations sociales

21% des collectivités concernées par des grèves



Nombre moven de réunions des instances

Comité technique	CAP	ССР
0	0	0

Aucune collectivité n'a engagé de négociations collectives

93%

2,8% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Temps de travail, qualité de vie au travail Protection sociale complémentaire

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Mise en place du télétravail

Fiche "Repères" du RSU 6/7

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence - x 100 Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2024 Version 1

7/7 Fiche "Repères" du RSU